

N° 19  
Novembre 2021

*Info rapide*

## Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020

Selon l'étude de la Délégation aux victimes sur les morts violentes au sein du couple, 125 victimes ont été tuées par leur partenaire en 2020 contre 173 en 2019, soit 48 victimes de moins. Les victimes sont très majoritairement des femmes, elles étaient 102 en 2020 et 146 en 2019.

D'après l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), en moyenne annuelle sur la période 2011 à 2018, on estime à 295 000 le nombre de victimes de violences conjugales (violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex/conjoint) en France métropolitaine, dont 213 000 femmes. Les violences conjugales sont peu fréquemment suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel.

En 2020, en France, hors homicides, les forces de sécurité ont enregistré 159 400 victimes de violences conjugales commises par leur partenaire (soit une hausse de 10 % sur un an), dont 139 200 femmes. Il s'agit majoritairement, comme en 2019, de violences physiques volontaires ayant entraîné ou non une incapacité totale de travail.

L'Aveyron est le département qui présente le plus faible nombre de victimes enregistrées de violences conjugales par habitante en 2020 (2,7 femmes victimes âgées de 20 ans ou plus pour 1 000 habitantes de mêmes sexe et âge). A l'inverse, la Seine-Saint-Denis et la Guyane sont les deux départements de France les plus touchés par les violences conjugales enregistrées (respectivement 9,2 et 10,4 femmes victimes âgées de 20 ans ou plus pour 1 000 habitantes de mêmes sexe et âge).

### 125 morts violentes au sein du couple en 2020, en baisse de 28 % par rapport à 2019

En 2020, selon l'étude de la Délégation aux victimes (DAV)<sup>1</sup> sur les morts violentes au sein du couple, 125 victimes d'homicide par conjoint (contre 173 en 2019) ont été recensées par la police et la gendarmerie, soit 102 femmes et 23 hommes (*encadré 1*). Le nombre de femmes tuées est en baisse de 44 % par rapport à 2019.

Sur ces 125 faits enregistrés, 86 % sont commis au domicile du couple de la victime ou de l'auteur, le plus souvent avec une arme à feu pour 33 % des faits ou une arme blanche pour 30 % des faits.

Dans la majorité des cas, les victimes sont des femmes (82 %). Elles sont le plus souvent de nationalité française et en inactivité (retraîtée ou sans profession). 40 % ont entre 30 et 49 ans et 21 % sont âgées de 70 ans et plus.

Par ailleurs, plus de huit auteurs présumés sur dix de ces homicides sont des hommes. Les auteurs présumés sont âgés de 30 à 49 ans pour 43 % d'entre eux. Ils sont souvent sous l'emprise de l'alcool (31 %) ou de produits stupéfiants (6 %).

### Chaque année en moyenne entre 2011 et 2018, 295 000 personnes dont 213 000 femmes déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex/conjoint

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'enquête Cadre de vie et sécurité n'a pas pu être menée en 2020 et l'enquête 2021 a été conduite dans des conditions inédites (voir *encadré 2*). Par conséquent, les indicateurs présentés ici n'ont pas été actualisés depuis la précédente publication. Néanmoins, il s'agit là de statistiques structurelles estimées en moyenne sur une période de temps relativement longue et qui conservent une certaine stabilité.

D'après l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), en moyenne annuelle sur la période 2011 à 2018, on estime à 295 000 le nombre de victimes de violences conjugales (violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex/conjoint) en France métropolitaine,

1. <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Communiqués/Etude-nationale-relative-aux-morts-violentes-au-sein-du-couple-en-20192>

dont 213 000 femmes (soit 72 % des victimes).

Les femmes victimes de violences au sein du couple rapportent pour 70 % d'entre elles que ces faits se sont déjà produits au cours des deux dernières années, notamment les violences sexuelles. En effet, 76 % des femmes victimes de violences uniquement sexuelles déclarent des faits répétés contre 63 % des femmes victimes de violences uniquement physiques.

Les violences conjugales sont peu fréquemment suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel. D'après l'enquête, chaque année en moyenne entre 2011 et 2018 seules 27 % des victimes se sont déplacées au commissariat ou à la gendarmerie, 18 % ont déposé plainte et 7 % une main courante ou un procès-verbal de renseignement judiciaire (PVR).

## Hors homicides, plus de 159 000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées en 2020 par les forces de sécurité

En France, sur l'année 2020, les services de police et de gendarmerie ont enregistré, hors homicides, 159 400 victimes de violences au sein du couple, dont 87 % de femmes (soit 139 200 victimes, *figure 1*). Le fait que cette part soit supérieure à celle de la proportion de femme victimes d'après l'enquête CVS (72 %) s'explique notamment par un taux de dépôt de plainte des femmes supérieur à celui des hommes pour ce type d'atteinte.

## Le nombre de ces victimes de violences conjugales est en hausse de 10 % par rapport à 2019

L'augmentation du nombre de victimes de violences conjugales enregistrées ces deux dernières années, hors homicides, traduit un possible effet positif du Grenelle des violences conjugales qui s'est déroulé du 3 septembre au 25 novembre 2019, lequel a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité. D'ailleurs, la part des violences intrafamiliales parmi les coups et blessures volontaires s'est particulièrement accrue depuis l'été 2019<sup>2</sup>. Plus précisément, la hausse du nombre de victimes de violences conjugales observée entre 2018 et 2019 s'explique à hauteur de 77 % par celle des victimes enregistrées entre septembre et décembre.

2. Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique, SSMSI, avril 2021

## Encadré 1 : La mesure des morts violentes au sein du couple

L'étude sur les morts violentes au sein du couple repose sur une exploitation et un recoupement approfondi des morts violentes recensées sur les télégrammes et synthèses de police judiciaire ainsi que dans les données issues des logiciels de rédaction des procédures. Les affaires sont ensuite vérifiées et enrichies auprès des bases départementales pour chaque circonscription de police ou groupement de gendarmerie départementale. A l'issue de ce recensement, la délégation aux victimes analyse les dossiers individuellement.

Cette étude bénéficie ensuite d'un rapprochement de ces données avec celles produites par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) à partir des données issues des logiciels de rédaction des procédures de la police et de la gendarmerie nationales. Ces travaux croisés permettent d'aboutir à une mise en cohérence des données et d'obtenir des statistiques consolidées et harmonisées du nombre de morts violentes au sein du couple.

Plusieurs mois sont indispensables à la réalisation de l'ensemble de ces travaux, afin notamment de laisser le temps nécessaire aux enquêteurs pour déterminer au mieux la qualification pénale des faits révélés et garantir la qualité des données.

## 1 Les victimes de violences commises par le partenaire enregistrées par les forces de sécurité en France en 2020

	Victimes femmes	Victimes hommes	TOTAL	Part des femmes parmi les victimes (en %)
<b>Crimes</b>	<b>4 690</b>	<b>110</b>	<b>4 810</b>	<b>98</b>
homicides*	102	23	125	82
viols	4 560	80	4 640	98
autres crimes sur partenaires	30	10	40	75
<b>Délits</b>	<b>134 590</b>	<b>20 120</b>	<b>154 710</b>	<b>87</b>
agressions sexuelles	850	20	870	98
violences volontaires, avec ou sans ITT (incapacité totale de travail)	98 990	14 800	113 790	87
dont ITT supérieure à 8 jours	3 760	350	4 110	91
dont ITT inférieure à 8 jours	41 090	5 280	46 370	89
dont sans ITT	54 140	9 170	63 310	86
menaces de mort	14 280	1 510	15 790	90
harcèlement et autres menaces	18 530	2 400	20 930	89
atteintes à la vie privée	1 170	260	1 430	82
injures, diffamations ...	770	1 130	1 900	41
<b>TOTAL</b>	<b>139 280</b>	<b>20 230</b>	<b>159 520</b>	<b>87</b>
<b>TOTAL hors homicides</b>	<b>139 190</b>	<b>20 210</b>	<b>159 400</b>	<b>87</b>

**Champ** : France, personnes physiques âgées de 18 ans et plus.

**Sources** : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020; traitements SSMSI.

(\*) Sources chiffres homicides : DAV, étude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2020.

D'une part, les victimes sont potentiellement mieux sensibilisées du fait de ces campagnes d'information. D'autre part, des formations des personnels se sont développées en matière de prise en charge et d'accueil des victimes sur la thématique des violences faites aux femmes, allant jusqu'à des organisations locales spécifiques (référénts accueil, correspondants territoriaux de prévention de la délinquance).

Parmi ces victimes de violences conjugales, 5 500 (soit 3 % des victimes), essentiellement des femmes (5 400), ont porté plainte pour viol ou agression sexuelle par leur conjoint.

La majorité des agressions commises par le conjoint, que celui-ci soit une femme ou un homme, sont des violences volontaires physiques ou psychologiques ayant entraîné ou non une incapacité totale de travail (ITT). En 2020, 113 800 victimes de violences physiques volontaires (dont 87 % de femmes) ont été enregistrées par la police et la gendarmerie (+11 % par rapport à 2019), soit 71 % de l'ensemble des victimes déclarées.

Parmi les victimes de violences physiques volontaires de la part de leur conjoint, 56 % des victimes déclarent une violence volontaire sans incapacité totale de travail, 41 % avec une incapacité totale de travail inférieure à 8 jours et 4 % avec une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours. Ces victimes sont essentiellement des femmes.

En 2020, 36 700 délits de harcèlements et de menaces par conjoint ont été rapportés à la police et à la gendarmerie, dont 43 % sont des menaces de mort. Les victimes de ce type de délits sont majoritairement des femmes (89 %).

Les services de police et de gendarmerie ont enregistré 1 430 victimes d'atteintes à la vie privée en 2020 dont 82 % sont des femmes. A l'inverse les hommes sont plus souvent victimes de faits d'injures et de diffamations que les femmes (59 %).

## 5 femmes pour 1 000 habitantes sont victimes de violences conjugales en métropole et 7 femmes pour 1 000 habitantes en Outre-mer

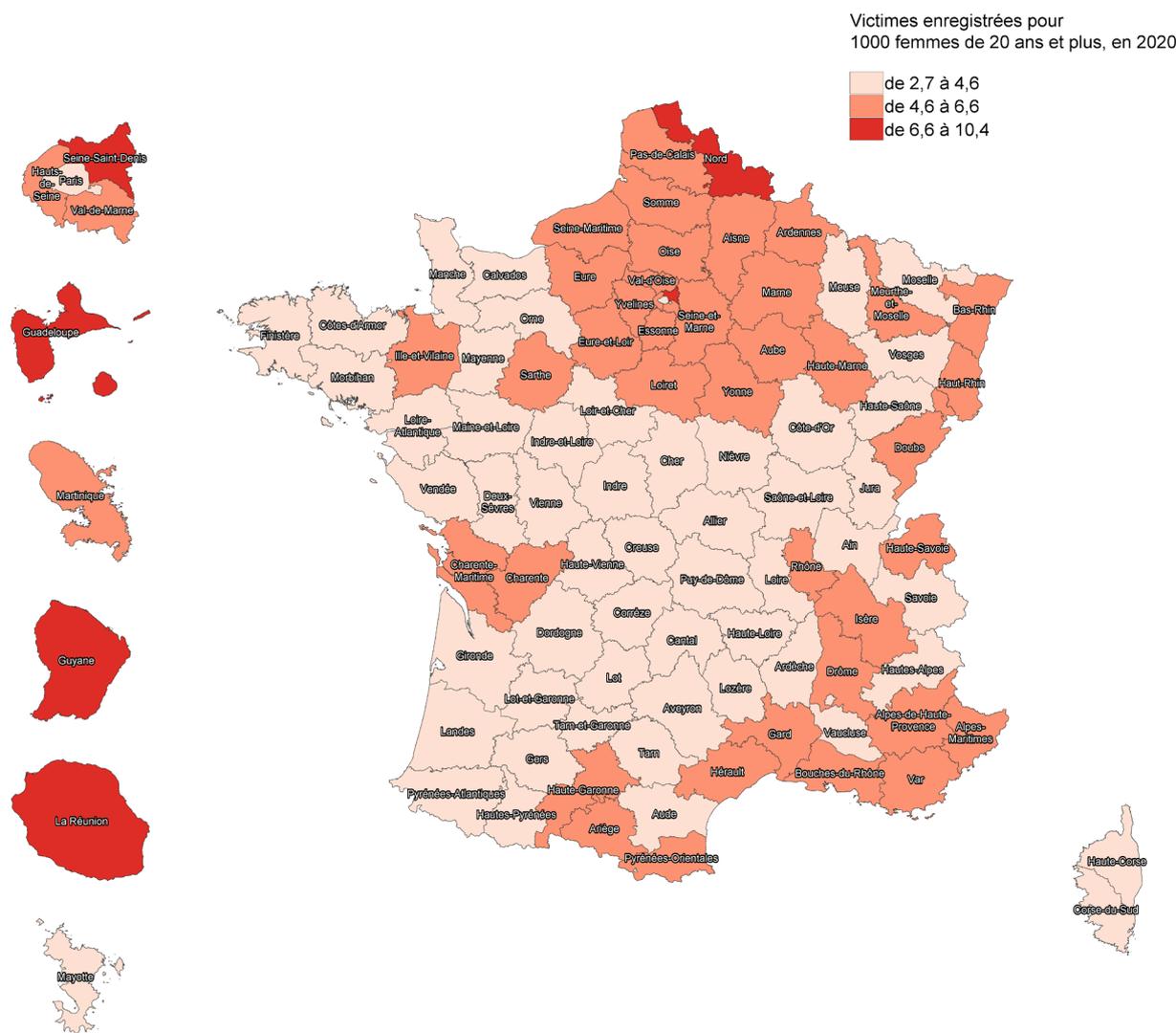
En France, on compte 2,4 victimes enregistrées de violences conjugales pour 1 000 habitants. Ce taux de victimation est plus élevé dans les départements et régions d'Outre-Mer (3,1 %) qu'en métropole (2,4 %).

Les violences conjugales touchant essentiellement les femmes, calculer des taux de victimation par département sur la population des hommes et des femmes peut brouiller l'analyse géographique du phénomène du fait d'effets de structure démographique : certains départements ayant une proportion de femmes plus importante que d'autres.

Pour neutraliser cet effet, des taux de victimation pour la sous-population des femmes ont été calculés. La carte ci-dessous (figure 2) présente ainsi au niveau départemental, la probabilité qu'une femme soit victime de violences conjugales dans le département où l'infraction a eu lieu. Le recensement de la population étant diffusé par groupe d'âge quinquennal, les taux pour 1 000 habitants sont calculés sur les personnes âgées de 20 ans ou plus.

Au niveau départemental, cinq départements sont particulièrement concernés par les violences conjugales enregistrées envers les femmes : la Seine-Saint-Denis (9,2 femmes victimes âgées de 20 ans ou plus pour 1 000 habitantes de mêmes sexe et âge) et le Nord (6,6 %) en métropole, ainsi que la Guyane (10,4 %), la Guadeloupe (7,7 %) et la Réunion (7,3 %) en Outre-mer. La Corse et une grande majorité des départements de l'ouest et du centre de la France affichent les taux de victimation des femmes les plus faibles de France : ils sont compris entre 2,7 et 4,6 victimes pour 1 000 habitantes de plus de 20 ans. Avec 2,7 victimes pour 1 000 habitantes de plus de 20 ans, l'Aveyron est le département qui présente le plus faible taux de victimation (figure 2).

## 2 Nombre de femmes âgées de 20 ans ou plus victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de police et de gendarmerie en 2020 (pour 1 000 femmes de 20 ans et plus)



**Lecture :** dans l'Aveyron, le nombre de femmes âgées de 20 ans ou plus victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de police et de gendarmerie en 2020 est compris entre 2,7 et 4,6 (pour 1 000 femmes de 20 ans et plus).

**Champ :** France, femmes âgées de 20 ans et plus.

**Source :** SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020; traitements SSMSI.

## Les violences conjugales commises ont augmenté de 10 % au cours du premier confinement

Le nombre de violences conjugales enregistrées par les services de sécurité pendant les périodes de confinement sanitaire liées à l'épidémie de Covid-19 a diminué par rapport aux mêmes périodes de 2019 : -3 % lors du premier confinement et -8 % lors du second confinement (figure 3). Ces baisses sont toutefois beaucoup moins fortes que celles observées pour d'autres indicateurs de la délinquance, y compris les violences hors contexte intrafamilial.

En considérant cette fois la date de commission des faits, le nombre de victimes de violences conjugales commises pendant le premier confinement est en hausse de 10 % par rapport à la même période de l'année 2019. Il est toutefois en baisse de 13 % sur la période du deuxième confinement. Ces chiffres ne sont pas définitifs puisqu'ils ne comptabilisent que les faits commis pendant les confinements qui ont été portés à la connaissance de la police et la gendarmerie au plus tard début janvier 2021, donc avec un recul temporel limité notamment pour le deuxième confinement.

### 3 Evolution du nombre des victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de police et de gendarmerie lors des deux confinements de 2020 par rapport aux mêmes périodes en 2019

	Évolution (en %) entre les périodes		
	1er confinement 2020 17 mars 2020 au 10 mai 2020  / 17 mars 2019 au 10 mai 2019	2ème confinement 2020 30 octobre 2020 au 14 décembre 2020  / 30 octobre 2019 au 14 décembre 2019	Ensemble des deux confinements 2020 17 mars au 10 mai 2020 et 30 octobre au 14 décembre 2020  / 17 mars au 10 mai 2019 et 30 octobre au 14 décembre 2019
<b>Ensemble violences conjugales en date d'enregistrement</b>	-3	-8	-6
<i>dont violences volontaires, avec ou sans ITT (incapacité totale de travail)</i>	8	-9	-1
<i>dont harcèlement par conjoint</i>	-37	-6	-20
<i>dont menaces de mort</i>	-27	-13	-19
<i>dont viols</i>	-19	3	-7
<b>Ensemble violences conjugales en date de commission *</b>	10	-13	0

(\*) Pour 2020 : faits commis durant les périodes de confinement et enregistrés avant début janvier 2021 ; pour 2019 : faits commis durant les périodes de 2019 correspondant à celles des confinements de 2020 et enregistrés avant début janvier 2020.

**Champ :** France, personnes physiques âgées de 18 ans et plus.

**Source :** SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2019 et en 2020; traitements SSMSI.

### Encadré 2 : Mesurer les violences physiques et sexuelles à partir de l'enquête Cadre de vie et sécurité

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) est conduite chaque année depuis 2007 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP, supprimé fin 2020) et avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI, créé en 2014).

Cette enquête nationale, dite de «victimation», a pour objectif d'évaluer et de décrire les infractions dont sont victimes les ménages et les individus. Elle complète ainsi les données administratives sur les infractions enregistrées au quotidien par les services de police et de gendarmerie car les victimes ne déposent pas toujours plainte.

Dans cette enquête, le recueil des informations relatives aux violences est distinct, d'une part, selon la nature – physique ou sexuelle – des violences subies car les violences physiques et les violences sexuelles constituent des « familles » d'infractions distinctes dans le Code pénal. D'autre part, pour tenir compte de la spécificité des violences domestiques et surtout pour assurer les conditions nécessaires de confidentialité lors de la passation de l'enquête, le questionnaire est distinct selon que l'auteur vit ou non sous le même toit que l'enquêté au moment de l'enquête. C'est cette double distinction qui permet de d'analyser séparément les différents types de violences : physiques et/ou sexuelles, hors ménage ou au sein du ménage.

L'enquête Cadre de vie et sécurité 2020 portant sur les victimations de 2019, prévue au deuxième trimestre 2020, n'a pas pu être réalisée par l'Insee. Du fait des mesures mises en place pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, l'Insee a été contraint d'interrompre ses enquêtes en face à face à partir du 16 mars et ne les a reprises qu'à partir du 15 juillet. Compte tenu de la longueur du questionnaire et des sujets abordés, il n'a pas été possible de basculer la collecte de l'enquête CVS 2020 par téléphone dans le calendrier imparti.

La collecte de CVS 2021 a été préparée et développée afin de s'adapter à la situation sanitaire avec la possibilité d'une passation en face-à-face et une alternative de passation par téléphone où le questionnaire était alors réduit notamment avec la suppression complète de la partie auto-administrée. L'évolution de la situation sanitaire a contraint à une collecte exclusivement par téléphone du 19 avril au 9 juin puis à une collecte mixte téléphone / face-à-face du 9 juin au 26 juin 2021.

Du fait notamment du décalage du calendrier d'enquêtes Insee et de la modification des modes de collecte, les premières statistiques issues de l'enquête CVS 2021 seront publiées au 1er semestre 2022.

### Encadré 3 : La délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité (services de police et unités de gendarmerie) sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

La disponibilité, depuis 2016, d'informations détaillées sur les infractions constatées a permis la construction de catégories statistiques plus fines que celles de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur) : repérage des violences intra familiales, analyses par types de victimes ou selon la localisation des faits par exemple.

Cette situation a vocation à évoluer dans le temps. Elle permet également d'exploiter progressivement les contraventions afin d'avoir une vision plus complète de la délinquance. Pour plus d'information et de résultats voir <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2020-bilan-statistique>.

Dans l'étude, le champ France fait référence à la métropole et aux départements et régions d'Outre-Mer (DROM).

### Pour en savoir plus

- *Violence au sein du couple et violences sexuelles*, La Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux femmes, n°17, novembre 2021 (à paraître)
- *Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2020*, Délégation aux victimes (DAV), août 2021
- *Les outrages sexistes enregistrés par les services de sécurité en 2020*, Interstats Info rapide n°18, SSMSI, juillet 2021
- *Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique*, SSMSI, avril 2021
- *Les victimes du sexisme en France*, Interstats Analyse n°33, SSMSI, mars 2021
- *Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2019*, Interstats Info rapide n°15, SSMSI, novembre 2020
- *Les violences conjugales pendant le confinement : évaluation, suivi et propositions*, rapport du secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations réalisé par la Miprof, juillet 2020
- *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019 : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*, SSMSI, décembre 2019



Les données des graphiques et de la carte associés à cette étude sont disponibles sur le site internet du SSMSI



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

**Directrice de la publication :**

Christine Gonzalez-Demichel

**Rédacteur en chef :** Olivier Filatriau

**Auteurs :** Safiedine Hama

**Conception graphique :** François Tugores

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

[www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Suivez-nous sur Twitter @Interieur\_stats

Contact presse :

[ssmsi-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr)